

Chers tous,

J'utilise le support remis par la minorité pour répondre sur le fond aux observations faites (ci-dessous en bleu italique au fil du texte).

Je me permets d'attirer votre attention sur la forme : une réunion ouverte à tous les élus a pu avoir lieu et tous ont pu s'exprimer librement sur ce rapport de la chambre régionale des comptes. Dans les convocations aux conseils municipaux, il est rappelé que toute question peut être ajoutée à l'ordre du jour pour peu d'en avertir le maire. Vous avez choisi d'imposer en public, en présence de la presse, la lecture de votre communiqué, nous en prenons acte tout en regrettant que vous n'ayez pas jugé bon d'en avertir au préalable.

Nous sommes d'accord avec le Maire pour dire que de nombreuses dépenses sont contraintes (Salaires, SDIS, ...), que nos priorités enfance et jeunesse correspondent bien à la demande de la population. Néanmoins, il est bon de rappeler que ces dépenses, auxquelles se sont ajoutés les surcoûts COVID, ne sont en aucun cas spécifiques à Saint-Molf. *Je ne sache pas avoir jamais revendiqué une spécificité : je dis simplement que la typologie des communes à l'image de Saint-Molf n'est pas maîtresse de l'augmentation d'un bon nombre de ses dépenses de fonctionnement.*

Nous convenons également que les outils de la Chambre ne sont pas forcément adaptés à de petites communes.

Par contre, nous constatons que la pression fiscale à Saint-Molf est nettement plus importante, et ce depuis plusieurs années, que dans les autres communes de la strate (1,324 au lieu de 1,106). Que les prestations offertes soient en régie ou déléguées, les coûts sont présents, en terme salarial dans un cas, de prestation externe dans l'autre. Il est clair que nous imposons déjà plus que nos homologues. *Vous avez raison de souligner que la pression fiscale est plus forte que la strate c'est un fait mais il y a d'autres facteurs qui expliquent cet état de fait.*

*Tout d'abord, je vais être plus précis que vous : vous mentionnez « depuis plusieurs années », la pression fiscale de la commune a dépassé la moyenne de la strate en 2013 à la suite d'une décision du conseil municipal en 2012 (sous le municipe du maire de l'époque, Mme Véronique Cardine).*

*En 2012 l'effort fiscal de Saint-Molf était de 0,98 contre 1,02 pour la strate (soit en dessous).*

*En 2013 l'effort fiscal de Saint-Molf est passé à 1,34 contre 1,07 pour la strate. Maintenant cette information n'apporte aucun élément de réflexion pertinent : si vous recommandez d'être dans la moyenne de la strate, la conséquence d'une telle décision entrainerait une diminution des recettes de la commune de plus de 400 000 € qui de facto entrainerait un refus du budget pour défaut d'équilibre*

*(rappel, une commune ne doit pas voter un budget dont les recettes n'équilibrent pas les dépenses)*

Le financement du centre bourg est certainement la cause majeure des difficultés financières de la commune.

*Ceci est une opinion que je ne partage pas.*

Au moment de l'élaboration du projet, on ne s'est pas préoccupé de savoir quels investissements pouvaient être subventionnés par le département ou d'autres financeurs.

*Ceci est une opinion qui est non seulement non fondée mais qui si on en applique le principe ne permettrait le lancement d'aucun projet avant d'être certain de tous les financements. De plus le tableau de financement du bourg indique in fine que le reste à charge pour la commune est de 45% du coût de l'investissement.*

L'argument selon lequel la banque était prête à prêter plus de 1,5 M€ à la commune est un argument fallacieux : en effet, le remboursement des annuités de prêts (capital en investissement et intérêts en fonctionnement) constitue une « dépense obligatoire » pour la commune, qui devra impérativement la budgétiser et la payer, quelle que soit sa situation financière, au risque de voir le Préfet l'inscrire d'office et, éventuellement, augmenter les impôts. La banque ne court donc aucun risque. Nous devons régler les annuités de tous les emprunts en cours jusqu'à remboursement total des prêts en 2037.

*Vous avez le droit de penser que c'est un argument fallacieux : en quoi trompe-t-on les gens en disant les faits c'est-à-dire qu'un établissement financier a bien financé le prêt de 1 500 000 € et était prêt à financer davantage ? J'ajoute que vous avez raison de mentionner que la dette sera toujours recouvrée et que la banque ne court grand risque, en revanche, vous connaissez beaucoup de banques qui prêtent à des collectivités territoriales ne présentant pas de couverture suffisante ? Les comités d'engagement des établissements financiers étudient la solvabilité avant d'accorder un crédit. Je maintiens que la situation financière de la commune au moment du prêt était tout à fait compatible avec l'octroi de ce prêt.*

Nous avons clairement explicité cette situation lors de la campagne électorale de 2020, en affichant des chiffres très proches de ceux indiqués dans le rapport de la Chambre.

*Pure conjecture ! La campagne des municipales est close depuis 22 mois.*

L'**excédent brut de financement** je ne connais pas cet indicateur, qui permet de financer les investissements, baisse de manière régulière depuis plusieurs années, les charges croissant plus vite (10% l'an) que les recettes (5,14% l'an). Nous en arrivons au point où, pour assurer les dépenses obligatoires (Salaires en fonctionnement, remboursement des prêts en investissement), il faudra

augmenter nettement les impôts et les autres recettes et supprimer des prestations non essentielles en gardant la priorité enfance-jeunesse

*Je partage votre analyse qui est aussi celle de la Chambre Régionale des Comptes qu'il va falloir user du levier fiscal, en revanche, j'attends vos suggestions de suppression de prestations non essentielles : la majorité de nos dépenses sont constituées de charges de personnel - sachant que par nature ces charges sont incompressibles - je ne peux suivre votre raisonnement.*

*(2 terrains de foot, est-ce vraiment nécessaire ?*

*Si votre question est : un seul terrain ne suffirait-il pas ? Je vous réponds catégoriquement NON : Si le beau terrain est utilisé comme terrain d'entraînement, il deviendrait impraticable pour les compétitions.*

*Quelles prestations d'entretien du patrimoine communal pourront être allégées ? Votre question est tellement générale qu'il est difficile d'y répondre, d'un point de vue général, je pense que la commune a depuis toujours connu une gestion « en bon père de famille » c'est-à-dire un entretien régulier et normal. A titre d'exemple l'entretien régulier de la voirie communale laisse à penser que l'état de nos routes pourrait être qualifié de bon ce dont certaines communes voisines ne peuvent se vanter. Il est certain que si les élus décidaient de ne plus entretenir nos routes pendant 10 ans cela ferait une économie (mais une économie provisoire car la réfection future coûterait bien davantage que l'entretien régulier et ainsi une dette pour les générations à venir)...*

*Quelle optimisation de la taxe de séjour est possible ? Pourquoi n'a-t-on pas encore augmenté significativement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ? Et la taxe d'aménagement ?...).*

*J'ai parlé lors de la réunion ouverte à tous les élus des pistes possibles...*

*Concernant la taxe d'habitation, vous n'ignorez pas que la réforme de cette taxe par l'Etat gèle les augmentations pendant un certain temps, la taxe d'aménagement est une piste.*

*Selon le processus habituel, cela fera l'objet de discussions en commission ressources validé ensuite en conseil municipal.*

*L'augmentation d'impôt foncier décidée pour 2022 de 1% fait passer le taux communal de 40,50% à 40,91%, là où Cap Atlantique passe de 0,5% à 1,5% soit une augmentation de 1 point.*

*C'est un fait ! Vous reprochez d'avoir augmenté de 1% au lieu de 1 point ?*

*Je vous rappelle que lors du débat en commission les élus de la minorité étaient défavorables à l'augmentation de 1% et que les 4 élus de la minorité se sont abstenus lors du vote au conseil municipal le 14 avril dernier !*

*les habitants apprécieront l'évolution de votre façon de penser.*

La commune de Saint-Molf vit au dessus de ses moyens (« Le train de vie de la commune excède ses moyens financiers, et le contrôle de sa gestion paraît très

insuffisant ») nous dit la Chambre régionale des comptes. Les augmentations dangereusement inégales des produits et des charges le montre à l'envi.

La Chambre demande un plan de redressement.

*Nous poursuivrons, en toute transparence, et avec toutes les bonnes volontés le travail visant au bien du plus grand nombre au meilleur des intérêts de la commune.*

\*

\* \*